

Convention pour faciliter l'accès au supérieur des étudiants en situation de handicap

Le nombre d'étudiants en situation de handicap accueillis dans l'enseignement supérieur a doublé en 10 ans. Il s'établissait en 2009-2010 aux alentours de 10 500, dont 9 291 à l'université. Environ 1/4 d'entre eux bénéficient d'un parcours aménagé.

L'académie de Toulouse compte 9174 élèves et environ 900 étudiants en situation de handicap.

[Encourager les jeunes en situation de handicap à s'engager dans des études longues et à les accompagner jusqu'à une insertion professionnelle réussie.](#)

A l'occasion de son déplacement à Toulouse, Valérie Pécresse a signé une convention de partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, celui du Travail, de l'Emploi et de la Santé, le GIP « Formation continue insertion professionnelle » de Toulouse, le PRES « Université de Toulouse » et plusieurs grands groupes industriels, leaders mondiaux dans les domaines de l'aéronautique, de l'espace et de l'informatique (Thalès, Airbus, Astrium, Capgemini, Safran, IBM), visant à encourager les jeunes en situation de handicap à s'engager dans des études longues et à les accompagner jusqu'à une insertion professionnelle réussie.

[Un accompagnement précoce et continu des élèves handicapés](#)

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Elle prévoit un accompagnement précoce et continu des élèves handicapés. Initié dès la classe de 3^{ème} par des rencontres professionnelles, il se poursuivra au lycée et dans l'enseignement supérieur par des aides matérielles et des actions de tutorat.

[L'ambition du partenariat : organiser des synergies autour des élèves et des étudiants en situation de handicap](#)

La convention a plusieurs objectifs :

- Inscrire dans la durée la mise en œuvre et le financement d'actions concertées visant à inciter les élèves à s'inscrire dans des cursus de l'enseignement supérieur et à élever leur niveau d'ambition en matière d'insertion professionnelle ;
- Proposer et financer différents types d'accompagnement : aides matérielles complémentaires, tutorat assuré étudiant, etc. ;
- Permettre aux entreprises d'anticiper les aménagements de postes afin de faciliter l'insertion professionnelle.

Concernant l'enseignement supérieur, plusieurs actions sont envisagées :

- L'amélioration de l'information en amont sur les parcours de formation, les conditions d'accessibilité (organisation des études, démarches, services proposés) et la diversité des métiers accessibles au sein des entreprises ;
- L'accompagnement des élèves et des étudiants en situation de handicap par des étudiants du supérieur formés à cet effet et dont l'engagement sera valorisé dans le cadre de leur cursus ;
- L'organisation de visites d'entreprises et de rencontres professionnelles ;
- Le développement de stages spécifiques en entreprise ;
- La conception et le financement d'aides matérielles : outils pédagogiques, adaptation du poste de travail.